

## COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 octobre 2023 à 20 h 30

Convocation du 17 octobre 2023

**Étaient présents** : Mathilde PLU, Laurent COCHONNEAU, Christian BARBEAU, Marie-Line REVEL, Christophe LALOU, Claudine BIZOT, Jean-Yves BOURGE, Alexis COME, Laura COUTABLE, Michel DEROUINEAU, Christophe GALASSO, Sébastien PIERRE

**Était absent excusé** :

**Étaient absents non excusés** : Anne-Sophie MAZE, Béatrice LEVASSEUR, Raphaëlle DUCHESNE, Sophie GIRARD

**Secrétaire de séance** : Claudine BIZOT et Laura COUTABLE sont désignées en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

---

### ORDRE DU JOUR :

- ❖ Démission d'un conseiller
- ❖ Nomination d'un conseiller à la commission déchets de la CDC OBB
- ❖ Décision modificative 2
- ❖ Délibérer pour demander la DETR pour la réhabilitation d'un bâtiment communal
- ❖ Présentation du rapport d'activité du SIDERM
- ❖ Point sur la communication
- ❖ Point sur la commission personnel
- ❖ Présentation des bénéficiaires de la prime mobilité
- ❖ Date de préparation du budget 2024
- ❖ Décisions prises par délégations
- ❖ Points sur les commissions
- ❖ Questions diverses

---

#### ❖ **Démission d'un conseiller municipal**

Mathilde PLU présente la démission de Christophe POMMIER de son poste de conseiller municipal.

#### ❖ **Nomination d'un nouveau conseiller à la commission déchets de la CDC OBB**

Mme la maire demande aux membres du conseil municipal lequel d'entre eux souhaite postuler à la commission déchets.

Christian BARBEAU se propose.

Mme la maire propose aux membres du conseil municipal de valider cette proposition. Ceci exposé et après en avoir délibéré les élus acceptent à l'unanimité cette proposition.  
Vote pour 12

❖ **Décision modificative 2**

Madame la maire présente deux décisions modificatives :

**Décision modificative 02**

Vérification résultats 2022	Report D 001 fin 2021	-91 010.24 €
	Dépenses 2022	-663 830.06 €
	Recettes 2022	692 468.77 €
<b>2023 Report D 001</b>		<b>-62 371.53 €</b>
<b>Soldes des Restes à réaliser 2022</b>		<b>58 270.71 €</b>
	Dépenses	-140 169.69 €
	Recettes	198 440.40 €
<b>Besoin à couvrir</b>		<b>4 100,82 €</b>
	Report R002 fin 2021	149 999.96 €
Fonctionnement	Dépenses 2022	-1 499 988.91 €
	Recettes 2022	1 681 644.75 €
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>		<b>331 655,80 €</b>
Affectation obligatoire au 1068		4 100.82 €
Complément d'affectation au 1068		327 554.98 €
2023 Report au 002		0 €

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la décision modificative 2.

Vote pour 12

**Décision modificative 03**

Section investissement

21 16	cimetière	- 800 €
2158	autres installations, matériels et outillage techniques	+ 800 €

Section investissement

231	immobilisations corporelles en cours	- 3 000 €
2184	matériel de bureau et mobilier	+ 3 000 €

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la décision modificative 2.

Vote pour 12

❖ **Délibérer pour demander la DETR pour la réhabilitation d'un bâtiment communal**

Mme la maire propose aux membres du conseil municipal leur accord afin de demander la DETR pour la rénovation de la salle située 10 rue du Maine.

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2024 le projet susceptible d'être éligible est la rénovation d'un bâtiment public situé 10 rue du Maine :

Après délibération, le conseil municipal adopte le ou les projets précités, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

<b>Origine des financements</b>	<b>Montant</b>
Maître d'ouvrage	76 000
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL	190 000
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	114 000
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
<b>TOTAL</b>	<b>380 000</b>

*\*(sur la délibération doivent figurer autant de modalités de financement qu'il y a de dossiers présentés)*

Le conseil :

- autorise Mme la Maire à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance et/ou DSIL rénovation énergétique pour l'année 2024.
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 12

❖ **Présentation du rapport d'activité du SIDERM**

Christian BARBEAU présente le rapport d'activité du SIDERM pour l'année 2022. (Annexe 1).

❖ **Point sur la commission communication**

Il faut remettre en place la commission communication et prévoir un bulletin municipal pour la fin du mois de novembre.

Mme Stéphanie DULUARD va faire le point avec les associations.

❖ **Point sur la commission personnel**

Mme la maire indique que suite au coaching réalisé en septembre, il en ressort qu'il faut modifier les horaires d'ouverture de la mairie et ceux du personnel.

Ceci sera validé lors d'une réunion de bureau le 24 octobre 2023.

❖ **Présentation des bénéficiaires de la prime mobilité**

Mme la maire présente les 4 bénéficiaires de la prime mobilité.

Dépôt le	Prénom - Noms	Adresses	Convention	Montant de la subvention attribué
28/08/23	Jean-François BRIARD	55 Route des Augeraies	OUI	200 €
07/09/23	Edith GARREAU	81 Route des Augeraies	OUI	124.80 €
08/09/23	Richard GASNIER	27 Route du Mans	OUI	200 €
22/09/23	Guy LANGLAIS	43 Rue du Maine	OUI	200 €
06/09./23	Martine RENIER	50 Chemin de l'Audionnière	OUI	200 €

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 12

❖ **Date de préparation du budget 2024**

Réunion de travail le 22 janvier 2024 à 20 h 30

DOB le 19 février 2024 à 20 h 30

Vote du budget le 25 mars 2024 à 20 h 30

❖ **Décisions prises par délégations**

Signature du devis concernant le serveur 15 288 € TTC

Signature du devis concernant le coffre fort 2824.20 € TTC

Signature du devis concernant la tour réfrigérée : 2759.51 € TTC

Mme la maire précise avoir reçu un mail du procureur de la république demandant aux élus de sécuriser les registres d'état civil suite aux évènements de juin 2023.

❖ **Points sur les commissions**

**Forêt et chemins de randonnées : Sébastien PIERRE**

La clef de voute a posé la bacule.

Sébastien PIERRE propose de poser devant les arbres des pancartes afin de permettre à chacun de connaître le nom des arbres, il y en aura pour environ 1 500 €.

L'inauguration se déroulera au printemps prochain.

CCAS : Claudine BIZOT

Il faudra des bénévoles pour la récolte de denrées des 24, 25 et 26 novembre prochain.

Commission senior : Marie-Line REVEL

La commission a décidé de ne pas offrir un repas aux seniors cette année, mais il y aura la distribution de 165 colis qui seront achetés à Intermarché et au carrefour market.

Commission fêtes et cérémonie : Marie-Line REVEL

Une soirée jeu le 27 octobre se déroulera à la béloise.

Le 11 novembre se déroulera à Saint Gervais en Belin à partir de 9h30.

Le téléthon aura lieu les 8 et 9 décembre.

Les vœux du maire se dérouleront le 19 janvier à 19 h 00.

❖ Questions diverses

Projet de territoire

Les bureaux municipaux de Laigné en Belin et Saint Gervais en Belin se sont réunis le 27 septembre 2023 et ils seraient favorable à la mise en place de la commune nouvelle dès que possible. Afin d'aider à prendre cette décision au niveau des deux conseils municipaux, il est proposé de faire appel à un cabinet spécialisé pour mettre à jour l'étude de préfiguration d'une commune nouvelle réalisée par le bureau d'étude STRATORIAL et pour élaborer un rétroplanning.

Le conseil municipal valide le principe.

L'Etat propose de mettre en place un nouveau service pour la délivrance des passeports et des cartes d'identité, afin faire face au retard pris dans la délivrance de ces derniers, les communes de Teloché, Moncé en Belin, Laigné en Belin Saint Gervais en Belin se regrouperaient pour la mise en place de ce service.

Il serait basé dans les locaux de Laigné en Belin. Le montant des frais est estimé à 34 000 € réparti entre les quatre communes.

Le conseil municipal valide cette proposition.

Prochaines réunions :

Conseil municipal le 13 novembre 2023

Levée du conseil à 22 h 30

Les Secrétaires de séance,  
Claudine BIZOT et Laura COUTABLE

La Maire,  
Mathilde PLU